

Lyon, le 27/04/2023

Dossier suivi par :

Arnaud LABELLE

Chef du Pôle Qualité et Protection des Végétaux

Tél. : 04 78 63 34 39

Courriel : [arnaud.labelle@agriculture.gouv.fr](mailto:arnaud.labelle@agriculture.gouv.fr)

Réf. :

Compte-rendu de réunion

Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV)  
Section végétale - Viticulture  
27 avril 2023

La section végétale du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) s'est réunie sous la présidence du directeur régional adjoint de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, Guillaume ROUSSET, le 27 avril 2023 par visio conférence.

La réunion est consacrée à la viticulture. Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

- Flavescence dorée
  - Bilan de la campagne 2022
  - Plan d'action 2023
- SORE viticulture
- Questions diverses

Il est précisé que l'ensemble des présentations est mis en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Présentation sur le site internet de la DRAAF :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture>

\*\*\*\*\*

## **1 – Flavescence dorée**

### a) Bilan de la campagne 2022

Surveillance du vignoble (Bernard DANDALET, chargé de mission gestion de foyer à la DRAAF / SRAL)

27 000ha ont été prospectés en 2022 pour 55 000 parcelles avec 80 % des surfaces dans la Drôme et le Rhône.

Le nombre de ceps contaminés est en constante augmentation depuis 2018 avec le Rhône qui représente 53 % des contaminations.

Rhône :

En 2022, quasiment tout le vignoble du Beaujolais est en zone délimitée avec 12.000ha de surveillés soit 75 % du vignoble.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

16B Rue Aimé Rudel – BP 45 – 63370 LEMPDES

Tél. : 04 73 42 14 14 – <http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

La maladie est en très forte progression et 17 parcelles seront à arracher du fait du dépassement du seuil de 20 % de ceps contaminés.

Les foyers du Nord du beaujolais sont communs avec ceux de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les deux ODG du territoire se sont fortement mobilisés pour l'organisation et la réalisation des prospections avec la FREDON.

Des pratiques similaires entre les deux régions administratives seront étudiées afin de permettre plus d'homogénéité pour les viticulteurs présents sur les deux régions.

Savoie-Isère :

La contamination continue de baisser après plus de 20 ans de luttes.

Il a été acté lors du CROPSAV spécifique flavescence dorée du 30/11/2022 qu'une partie du vignoble passerait en stratégie d'enrayement à horizon 2024-2025.

FREDON indique que malgré la baisse du nombre de ceps contaminés, il est maintenu une lutte dans son intégralité. Il pourrait être intéressant de basculer une partie des moyens dédiés aux prospections précoces vers la gestion des vignes sauvages.

Un travail avec la SNCF a permis d'éliminer des vignes sauvages en bordure des voies ferrées.

Ain :

Forte diminution des contaminations en dehors d'une parcelle trouvée en bordure de zone délimitée avec 650 ceps contaminés.

La profession viticole se mobilise et effectue des prospections en autonomie afin de surveiller l'ensemble du vignoble sur plusieurs années.

Ardèche :

Sur le Sud-Adèche, les contaminations continuent de baisser sauf dans la zone des 3 Saints (St Just, St Marcel, St Martin).

Sur Alba la Romaine, certains viticulteurs remettent en cause les prospections de la FREDON et les arrachages de bois noirs.

Beaulieu :

Les contaminations sont en baisse continue depuis plusieurs années suite à une bonne implication des viticulteurs et l'application des mesures de luttes (maîtrise du vecteur et arrachage).

Drôme :

Diois :

Les foyers sont historiquement présents sur 4 communes mais des contaminations ont été retrouvées dans de nouvelles communes lors de prospections en autonomie de la profession (Menglon).

La lutte est bien maîtrisée par les acteurs locaux mais on peut noter un petit étalement des contaminations même si elles restent faibles.

Un travail sur les vignes sauvages a été mené par la profession viticole avec succès.

Sud Drôme :

Ce foyer est limitrophe de la région PACA, et se comporte de la même manière sur les 2 régions. Les résultats des luttes sont très variés en fonction des communes.

### Vignes-mères et pépinières

Surveillance des environnements (Céline Vandamme, SRAL) :

La surveillance des environnements est nécessaire dans le cadre de la délivrance du passeport phytosanitaire par FAM. Cela permet aussi de réaliser une surveillance complémentaire à celle faite dans les zones délimitées et dans le cadre de la SORE.

Les distances de surveillances ont évolué en 2022 en passant à 20m pour les pépinières et vignes-mères de greffon et 40m pour les vignes-mères de porte-greffe.

Surveillance des vignes-mères et pépinières (Sylvian Bernard) :

2 parcelles de vignes-mères étaient positives à la flavescence dorée en zone exempte ce qui donnera de nouveaux foyers en lutte pour 2023.

### Mesures d'arrachage :

Plus de 2000 notifications d'arrachages ont été émises avec le contrôle des mesures par FREDON à partir d'avril.

Le taux de non conformité restent trop élevés et souvent le contrôle de FREDON est pris comme un rappel. Ceci ralentit le travail de FREDON et du SRAL mais empêche aussi aux viticulteurs de pouvoir bénéficier du FMSE en cas d'arrachage de parcelles entières même si la non conformité ne concerne que quelques ceps dans une autre parcelle.

### Suivi biologique du vecteur :

Deux réseaux sont mis en place :

- Réseau calage de dates pour déterminer les dates des traitements obligatoires.
- réseau aménagement de la lutte afin de connaître l'efficacité des traitements et la pression du vecteur.

- Ceci est utilisé l'année suivante pour ajuster le nombre de traitement à réaliser par secteur.

Des contrôles de traitement sont réalisés par le SRAL et FREDON après les phases de traitement.

#### b) Plan d'action pour 2023 :

Les zones délimitées de 2023 seront celles de 2022 avec des ajustements pour la prise en compte des nouveaux foyers. Par la suite, l'objectif est de recentrer les zones délimitées sur les secteurs contaminés comme le prévoit la nouvelle réglementation.

La stratégie pour la surveillance est de réaliser des prospections fines (rang par rang) sur les coeurs de foyer (zone des 500m) et de faire du bord de parcelle sur le reste de la zone délimitée.

En outre, comme le rend possible la réglementation, il n'y aura pas d'analyse sur des parcelles ayant déjà eu une analyse positive à la flavescence dorée dans les 2 dernières années.

Les dates d'arrachages seront le 31 mars 2024 sauf pour les vignes abandonnées où l'objectif est de pouvoir les gérer au fil de l'eau.

### Echanges :

La confédération paysanne rappelle le cas des berges du Rhône et de la CNR. Le SRAL indique qu'un travail est en cours avec la DREAL afin de déterminer la proportion de vignes protégées (*vitis sylvestris*) par rapport aux repousses de vignes cultivées. Suite à cela, il faudra déterminer les travaux qui sont possibles sur ces zones sensibles.

Le représentant du Comité vin indiquent que les arrachages sur les bords de la ligne SNCF Chambéry-Milan ont permis de faire diminuer les ceps contaminés par la flavescence dorée. Malheureusement, ces ceps vont repousser car il n'y a pas eu de dévitalisation. Il est nécessaire de trouver des solutions pérennes face à cette problématique.

## 2 – SORE viticulture

### Situation vis-à-vis de *Xylella fastidiosa* :

Détection d'une vigne contaminée par la bactérie au Portugal. Dans le même secteur, la maladie a été détectée sur un chêne vert.

Le comité phytosanitaire permanent CPVADA à Bruxelles interrogera le Portugal sur les conditions de découvertes et ce qui est réalisé par le pays en terme de lutte et de protection.

Les 2 principaux vecteurs ne sont pas présents en Europe mais il y a près de 45 vecteurs possible.

La SORE se concentre pour l'instant sur les 2 principaux.

La confédération paysanne demande si le TEC peut être rendu obligatoire en France pour se prémunir de l'arrivée de plants contaminés.

Jacques Grosman précise que si l'on trouve *xylella*, il ne pourra pas y avoir de déplacement de plants sans TEC et le prochain arrêté ministériel prévu pour fin 2023 traitera du transport du matériel de vigne. Il sera vérifié si la France seule, peut exiger ce type de mesure au sein de l'Union européenne.

La confédération paysanne déplore qu'il faille attendre l'arrivée de la maladie pour obliger les TEC.

### Situation vis-à-vis de *Popillia japonica* :

Les larve se nourrissent de racine de graminée exclusivement. Les adultes provoquent des pullulations avec des défoliations importantes.

La vigne est un des supports les plus attractifs au stade adulte.

Les italiens estiment que le foyer s'étend de 10km chaque année.

La confédération paysanne demande si l'enherbement des vignes peut être un facteur à risque et si le travail du sol peut avoir une action.

Jacques Grosman confirme que le travail du sol est un moyen de lutte.

Fin des présentation et des échanges.

Guillaume Rousset clôt la réunion et remercie les participants.

## Annexe – Liste des participants

### Participants avec voix délibératives

Membres présents ou représentés	Représentant
Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Guillaume ROUSSET, Directeur adjoint de la DRAAF
Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	Patricia ROOSE, Cheffe du SRAL
Station de quarantaine ANSES	Lorene BELVAL
Monsieur le secrétaire général de la Confédération paysanne	Hélène THIBON, élu
Monsieur le Président de la FRSEA	Farah ELMRABEH
Excusés	
Le Préfet de l'Ardèche	
Le Président du Conseil Départemental de l'Ain	
Le Président du Conseil Départemental de l'Allier	
Le Président du Conseil Départemental de l'Isère	
Le Président du Conseil Départemental du Rhône	
Le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	
Le Président du Conseil Départemental de haute-Savoie	
Le délégué régional de l'OFB	
La directrice du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes	
Le directeur de l'ONF Auvergne-Rhône-Alpes	

### Participants invités à titre d'expert

Membres présents ou représentés	Représentant
Fédération Régionale de la Pépinière Viticole	Agathe HOURIEZ, chargé de mission Messieurs RAUCAZ et TOURETTE étaient excusés.
Comité vin Auvergne-Rhône-Alpes	Pierre VIALLET, élu
DGAL	Jacques GROSMAN, expert national vigne
Union des industries de protection des plantes	Pascal ARMANGAUD, SUMITOMO

## Autres participants

<b>Organisme</b>	<b>NOM Prénom, fonction</b>
DRAAF / SRAL	Arnaud LABELLE, chef du pôle QPV Céline VANDAMME, adjointe pôle QPV Bernard DANDALET, chargé de mission foyer Soihibou COMNBO et Bertrand JOLY, inspecteurs phytosanitaires
DRAAF / FAM	Sylvian BERNARD, Adjoint au Chef de service
FREDON AURA	Magali LAMBERET, directrice Alan DIAMECKI, responsable technique vigne Denis BEC, référent vigne secteur Rhône